

A l'ensemble des parents et responsables légaux des  
élèves

Affaire suivi par : H LASTERNAS  
Proviseure

Courriel :  
helene.lasternas@ac-  
montpellier.fr

**Lycée polyvalent  
Théophile ROUSSEL**

15 rue du Docteur Yves Dalle  
48200 SAINT-CHELY-D'APCHER

Tél. : 04 66 31 02 51  
Fax : 04 66 31 05 01

**Objet : Les élections des représentants de parents d'élèves :**  
**Le vendredi 7 octobre 2022**  
Année scolaire 2022 2023

Les parents et l'École ont le même objectif : que chaque enfant réussisse sa scolarité. Quand l'éducation est partagée, il est important d'installer un véritable lien entre les familles et l'école et de construire ensemble une relation de confiance. Dans chaque établissement scolaire, des parents sont élus chaque année pour être des représentants de parents d'élèves. Ils aident les parents à être mieux informés, à s'exprimer et à participer à la vie du lycée.

#### **Qui vote ?**

Chacun des parents des élèves scolarisés dans l'établissement et disposant de l'autorité parentale, y compris les parents de nationalité étrangère, est électeur. La liste électorale des parents est affichée dans l'établissement.

#### **Qui peut être candidat ?**

Chacun des parents inscrit sur la liste électorale est éligible et peut être candidat sur une liste pour devenir représentant des parents d'élèves dans l'établissement. Sont à pourvoir 5 sièges titulaires, 5 sièges suppléants

#### **Quel est le rôle du représentant élu aux différentes instances de l'établissement ?**

- il est un relais et un médiateur entre les parents et l'établissement ;
- Il prend part aux décisions des conseils et des commissions sur le fonctionnement de l'établissement et le programme de réussite scolaire des élèves.

#### **Qui dépose une liste de candidats ?**

- les fédérations et unions d'associations de parents d'élèves ;
- les associations locales de parents d'élèves, déclarées ou non ;
- des parents d'élèves n'appartenant pas à une association de parents d'élèves.

Les listes de parents candidats doivent être déposées avant le 26.09.2022 au secrétariat du lycée

- **Je vote pour mes représentants au conseil d'administration !**
- Le matériel de vote est envoyé par voie postale ou donné à l'élève, 6 jours avant l'élection, soit le 29.09 dernier délai. **Les élections se dérouleront le 7.10.2022.**



- Quand et comment voter ?

- **Cette année, en raison du contexte sanitaire, le vote par correspondance est à privilégier. Il est organisé comme indiqué ci-dessous :**
- dès réception du matériel de vote, je transmets mon vote par correspondance, et dans tous les cas avant la fermeture du scrutin :
- soit par courrier ;
- soit par l'intermédiaire de mon enfant qui déposera l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet (une collecte sera également organisée par le chef d'établissement la semaine et le jour de l'élection).

Vous pouvez également voter le 7.10.2022 en vous rendant au lycée entre 7h45 et 12h30.

>>> *N'hésitez pas à contacter Mme Lasternas, Proviseure, pour plus d'informations :*  
Téléphone 04 66 37 02 51. Courriel : [ce.0480688m@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480688m@ac-montpellier.fr)

